

## PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

### NOTE DE PRESENTATION

#### Éléments de contexte

Comme en 2021, le budget 2022 est voté après la reprise des résultats de l'exercice précédent, tels que rappelés ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Réalisations	8 502 792,82 €	5 793 947,98 €	33 582 831,18 €	36 606 002,36 €	
Résultats de l'exercice	-2 708 844,84 €		3 023 171,18 €		⇒ 314 326,34 €
Résultats 2020 reportés	2 855 232,64 €			8 677 063,10 €	
Résultats de clôture	-5 564 077,48 €		11 700 234,28 €		⇒ 6 136 156,80 €
Restes à réaliser	2 308 021,72 €	7 586 623,03 €			
Résultats nets	-285 476,17 €		11 700 234,28 €		
<b>Résultat net global</b>	<b>11 414 758,11 €</b>				

L'affectation minimale au compte 1068 *Excédents de fonctionnement capitalisés* est de 285 476,17 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser compris. De plus, compte tenu des 11 700 234,28 € de résultat cumulé de fonctionnement, une affectation complémentaire de 4 100 000,00 € est inscrite au compte 1068.

Au compte 002 *résultat de fonctionnement reporté* seront inscrits 7 314 758,11 €.

Afin de respecter la sincérité budgétaire le budget sera voté en suréquilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 5 646 210,11 €. Ce suréquilibre servira à financer les dépenses pour les années à venir.

Pour la préparation du budget 2022, les services ont travaillé par enveloppe budgétaire au niveau des Pôles de Direction sur le chapitre 011 *charges à caractère général*. Il s'agit là d'une nouvelle manière de travailler sur le budget afin d'optimiser les ressources par Pôle.

Ce budget tient compte de l'amélioration globale de la situation sanitaire en France.

Les services avaient jusqu'au 17 janvier 2021 pour transmettre leurs budgets en respectant les consignes suivantes :

#### **Section de fonctionnement**

- Maîtrise de la masse salariale afin de préserver les marges de manœuvre,
- Construction du budget par enveloppes

- Co-construction étroite entre les élus et les services municipaux
- Regrouper les budgets transverses afin d'identifier les besoins partagés par plusieurs services et mutualiser le cas échéant.

### Section d'investissement

- Construction du budget par enveloppe de l'investissement récurrent
- Les investissements « projets » prioritaires de l'année 2022 seront :
  - Les études et le début des travaux pour la construction de la cuisine centrale y compris la démolition du hangar de l'Arche et reconstruction de ce dernier au Centre Administratif
  - Les études et le début des travaux pour la cuisine satellitaire Pasteur
  - Aménagement du parc Simone Veil
  - Travaux de voirie et amélioration de l'éclairage public

---

## *Projet de budget primitif 2022*

---

Le total des recettes prévues est de 63 581 655,31 € et le total des dépenses de 57 935 445,20 €, soit un suréquilibre de 5 646 210,11 €.

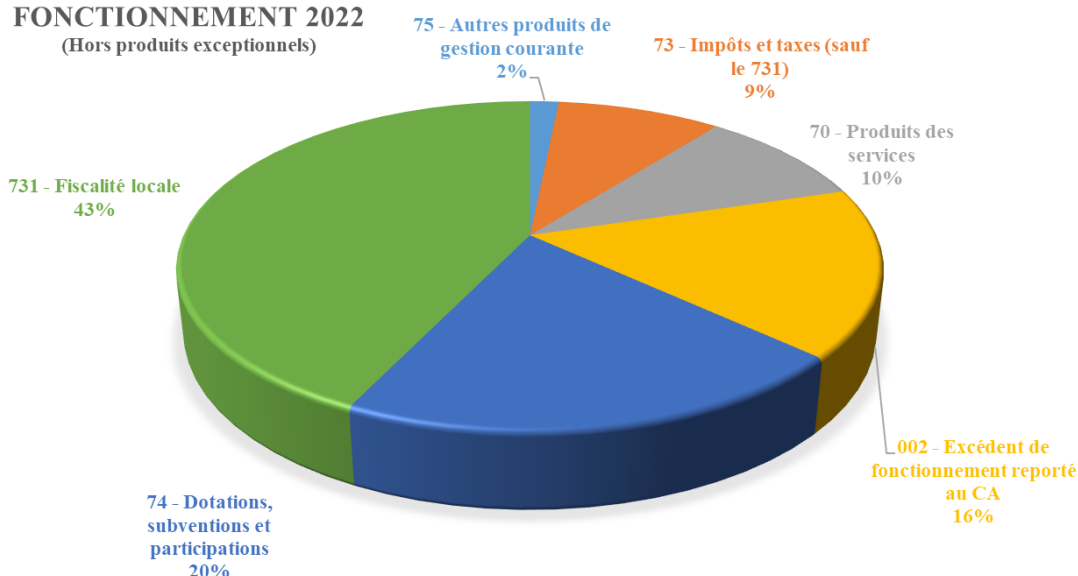
### A – La section de fonctionnement

#### 1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont relativement stables par rapport à 2021 à hauteur de 36 895 057 € (+ 2,95 %). En tenant compte du compte 002 *excédent de fonctionnement reporté*, elles baissent de 0,68 %.

	Chapitre	BP 2021	BP 2022	# 2022 / 2021	Variation
R E C E T T E S	013 - Atténuation de charges	87 200,00 €	- €	- 87 200,00 €	-100,00%
	70 - Produits des services	3 919 986,00 €	4 279 286,00 €	359 300,00 €	9,17%
	73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	4 066 409,00 €	3 995 291,00 €	- 71 118,00 €	-1,75%
	731 - Fiscalité locale	17 627 730,00 €	18 941 000,00 €	1 313 270,00 €	7,45%
	74 - Dotations, subventions et participations	9 534 290,00 €	8 973 497,00 €	- 560 793,00 €	-5,88%
	75 - Autres produits de gestion courante	601 170,00 €	697 783,00 €	96 613,00 €	16,07%
	<b>Recettes de gestion courante =</b>	<b>35 836 785,00 €</b>	<b>36 886 857,00 €</b>	<b>1 050 072,00 €</b>	<b>2,93%</b>
	78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	
	77 - Produits exceptionnels	- €	8 200,00 €	8 200,00 €	
	<b>Recettes réelles de fonctionnement =</b>	<b>35 836 785,00 €</b>	<b>36 895 057,00 €</b>	<b>1 058 272,00 €</b>	<b>2,95%</b>
S	042 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	
	002 - Excédent de fonctionnement reporté au CA	8 677 063,10 €	7 314 758,11 €	- 1 362 304,99 €	-15,70%
	<b>Recettes d'ordre et excédent reporté =</b>	<b>8 677 063,10 €</b>	<b>7 314 758,11 €</b>	<b>- 1 362 304,99 €</b>	<b>-15,70%</b>
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =</b>	<b>44 513 848,10 €</b>	<b>44 209 815,11 €</b>	<b>- 304 032,99 €</b>	<b>-0,68%</b>

**RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT 2022**  
(Hors produits exceptionnels)



Les produits exceptionnels (8 200 €) ne sont pas présentés car non représentatifs sur ce type de graphique

## La Fiscalité

### Chapitre 73 – Impôts et taxes - sauf le 731 (- 1,75 %)

Ce chapitre intègre les recettes suivantes :

	BP 2021	BP 2022	# 2022 / 2021	Variation
73211 - Attribution de compensation	1 587 221,00 €	1 684 830,00 €	97 609,00 €	6,15%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	579 188,00 €	565 733,00 €	- 13 455,00 €	-2,32%
732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 900 000,00 €	1 744 728,00 €	- 155 272,00 €	-8,17%
<b>TOTAL =</b>	<b>4 066 409,00 €</b>	<b>3 995 291,00 €</b>	<b>- 71 118,00 €</b>	<b>-1,75%</b>

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Val Parisis est prévue à 1 684 830 €, + 97 609 € par rapport à 2021 suite au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la compétence de Prévention Spécialisée.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales correspond au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) a été estimé au montant perçu en 2021.

### Chapitre 731 – Fiscalité locale (+ 7,45 %)

Ce chapitre intègre les recettes suivantes :

	BP 2021	BP 2022	# 2022 / 2021	Variation
73111 - Impôts directs locaux	16 127 730,00 €	17 141 000,00 €	1 013 270,00 €	6,28%
73123 - Droits de mutation	1 200 000,00 €	1 500 000,00 €	300 000,00 €	25,00%
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	300 000,00 €	300 000,00 €	- €	0,00%
<b>TOTAL =</b>	<b>17 627 730,00 €</b>	<b>18 941 000,00 €</b>	<b>1 313 270,00 €</b>	<b>7,45%</b>

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour compenser la perte de recette fiscale correspondante, les communes récupèrent depuis l'exercice 2021 la part départementale sur le foncier bâti.

Les taux de base 2022 des taxes sur le foncier bâti et non bâti sont identiques à l'année passée. Au taux initial sur le foncier bâti de 18,04% est ajouté le taux départemental transféré de 17,18%, soit un taux 35,22 %.

La fiscalité perçue au titre des impôts directs locaux augmente de 6,28 % par rapport à 2021 compte-tenu de l'évolution des bases fiscales (+ 3,4 % dans le Projet de Loi de Finances pour 2022). La prévision intègre la recette de 592 000 € prévue en 2021 au compte 74835 (chapitre 74) pour la compensation d'exonérations sur la fiscalité directe, il s'agit donc là d'un transfert de montant entre deux natures comptables.

### **Les dotations, subventions et participations (- 5,88 %)**

La Dotation Globale de Fonctionnement (4 509 720 €), la Dotation de Solidarité Urbaine (1 68 386 €) et le Dotation Nationale de Péréquation (663 339 €) sont stables par rapport à 2021 (- 0,70 %).

Les subventionnements extérieurs tels que les recettes de la CAF, les subventions de fonctionnement des autres financeurs sont stables aussi.

La baisse de +/- 560 K€ de ce chapitre provient du transfert comme vu plus haut du compte 74835 **exonérations sur la fiscalité directe** (592 000 € de prévus en 2021).

### **Produits des services (+ 9,17 %)**

L'amélioration de la situation sanitaire en France nous amène à revoir à la hausse les recettes liées à ce chapitre puisque l'activité des services municipaux retrouvera son niveau normal de fonctionnement. La prévision de 2022 correspond sensiblement à notre dernière « année de référence » soit 2019.

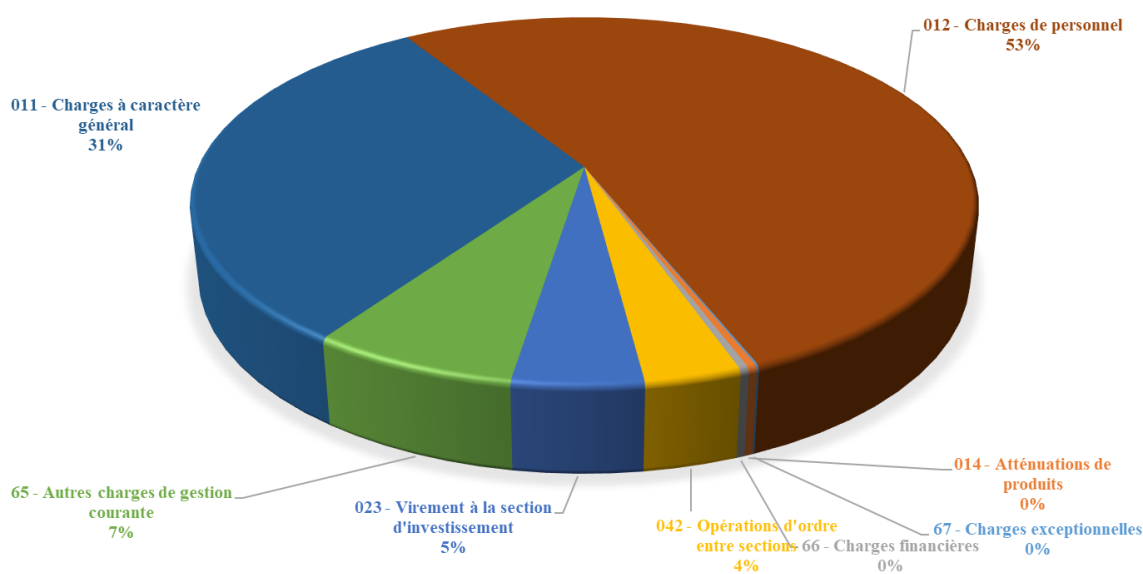
## **2 – Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent rapport à 2021 de 1 789 523 € (+ 5,31 %). Avec l'effet « fin de crise sanitaire » et la reprise d'un niveau d'activité à la normale de l'ensemble des services municipaux les charges à caractère général augmentent de 11,54 %, dont des éléments seront présentés en peu plus loin.

Il convient de noter la maîtrise des charges de personnel qui n'évoluent que de + 0,83 % malgré le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) des agents municipaux.

	Chapitre	BP 2021	BP 2022	# 2022 / 2021	Variation
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	10 831 658,00 €	12 081 520,00 €	1 249 862,00 €	11,54%
	012 - Charges de personnel	20 209 726,00 €	20 376 740,00 €	167 014,00 €	0,83%
	014 - Atténuations de produits	117 979,00 €	118 000,00 €	21,00 €	0,02%
	65 - Autres charges de gestion courante	2 389 702,00 €	2 783 028,00 €	393 326,00 €	16,46%
	<b>Dépenses de gestion courante =</b>	<b>33 549 065,00 €</b>	<b>35 359 288,00 €</b>	<b>1 810 223,00 €</b>	<b>5,40%</b>
	66 - Charges financières	115 000,00 €	118 000,00 €	3 000,00 €	2,61%
	67 - Charges exceptionnelles	53 700,00 €	30 000,00 €	- 23 700,00 €	-44,13%
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement =</b>	<b>33 717 765,00 €</b>	<b>35 507 288,00 €</b>	<b>1 789 523,00 €</b>	<b>5,31%</b>
	023 - Virement à la section d'investissement	3 805 054,00 €	1 756 317,00 €	- 2 048 737,00 €	-53,84%
	042 - Opérations d'ordre entre sections	880 000,00 €	1 300 000,00 €	420 000,00 €	47,73%
	<b>Dépenses d'ordre =</b>	<b>4 685 054,00 €</b>	<b>3 056 317,00 €</b>	<b>- 1 628 737,00 €</b>	<b>-34,76%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =</b>	<b>38 402 819,00 €</b>	<b>38 563 605,00 €</b>	<b>160 786,00 €</b>	<b>0,42%</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



#### Les charges à caractère général (+ 11,54 %)

Ces charges augmentent de 1 249 862 € comme dans le tableau ci-dessus compte tenu d'un retour à la normale des activités municipales et des principaux éléments :

- + 166 315 € pour l'achat de prestations de services (compte 6042).
- + 253 800 € d'augmentation d'électricité dont la hausse du coût n'est pas encadrée pour les collectivités (compte 60612).
- + 312 125 € pour l'achat de matières et fournitures (compte 6068) afin de tenir compte de la flambée des prix des matières premières au niveau international et donc nous mesurons déjà l'impact sur les prix de nos fournisseurs.
- + 271 677 € de contrats de prestations de services (compte 611)

*La construction du budget 2022 par enveloppe au sein de chaque Pôle a permis de mutualiser certaines dépenses comme les fournitures de bureau ou les outils de communication par exemple.*

## Les charges de personnel (+ 0,83 %)

Les charges de personnel augmentent de 0,83 % par rapport au total du budget 2021 et représentent 57,39% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est dans l'exacte moyenne des communes de la même strate. Cette faible évolution de la masse salariale démontre une rigoureuse gestion de la masse salariale.

## Autres charges

Le chapitre 014 *atténuation de charges* est stable à 118 000 €, il s'agit du reversement par la ville au Syndicat Intercommunal Ermont Eaubonne du contrat enfance jeunesse versé par la CAF pour la crèche des Bouquinvilles.

Les *autres charges de gestion courante* (chapitre 65) sont prévues pour 2 783 028 €, + 393 326 € par rapport à 2021 en tenant compte d'une hausse de la subvention au CCAS de + 506 190 €.

Les *charges financières* augmentent légèrement de + 2,61 %

## B – La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 19 371 840,20 € (+ 30,24%), arrondis à l'euro près dans les tableaux ci-dessous :

	Chapitre	BP 2021	BP 2022
R E C E T I V E S	13 - Subventions d'équipement reçues	1 235 948,00 €	1 325 910,00 €
	16 - Emprunts et dettes	2 000 000,00 €	
	20,21 et 23 - Immobilisations		
	<b>Recettes d'équipement =</b>	<b>3 235 948,00 €</b>	<b>1 325 910,00 €</b>
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 900 000,00 €	1 250 000,00 €
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 408 812,07 €	4 385 476,17 €
	165 - Dépôts et cautionnements	2 000,00 €	2 000,00 €
	024 - Produits des cessions	617 200,00 €	1 765 514,00 €
	<b>Recettes financières =</b>	<b>3 928 012,07 €</b>	<b>7 402 990,17 €</b>
	021 - Virement de la section de fonctionnement	3 805 054,00 €	1 756 317,00 €
	040 - Opérations d'ordre entre sections	880 000,00 €	1 300 000,00 €
	041 - Opérations patrimoniales		
	<b>Recettes d'ordre =</b>	<b>4 685 054,00 €</b>	<b>3 056 317,00 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>3 024 678,48 €</b>	<b>7 586 623,03 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =</b>	<b>14 873 692,55 €</b>	<b>19 371 840,20 €</b>	

	Chapitre	BP 2021	BP 2022
D E P E N S E S	20 - Immobilisations incorporelles	599 725,00 €	410 620,00 €
	204 - Subventions d'équipement versées	- €	92 855,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	9 092 856,00 €	8 074 266,00 €
	23 - Immobilisations en cours	1 579,00 €	2 000 000,00 €
	<b>Dépenses d'équipement =</b>	<b>9 694 160,00 €</b>	<b>10 577 741,00 €</b>
	16 - Emprunts et dettes	686 500,00 €	922 000,00 €
	<b>Dépenses financières =</b>	<b>686 500,00 €</b>	<b>922 000,00 €</b>
	<b>Dépenses réelles d'investissement =</b>	<b>10 380 660,00 €</b>	<b>11 499 741,00 €</b>
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	59 542,00 €	- €
	001- Déficit reporté	2 855 232,64 €	5 564 077,48 €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €
	<b>Dépenses d'ordre + déficit reporté + réserves =</b>	<b>2 914 774,64 €</b>	<b>5 564 077,48 €</b>
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>1 578 258,91 €</b>	<b>2 308 021,72 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =</b>	<b>14 873 693,55 €</b>	<b>19 371 840,20 €</b>

## 1 – Les recettes d'investissement

Comme présenté en introduction dans les éléments de contexte, le très bon résultat de fonctionnement repris au budget 2022 permet une affectation complémentaire au compte 1068 *excédents de fonctionnement capitalisés* de 4 100 000 €. L'écriture comptable correspondante, permettra de sanctuariser cette somme en section d'investissement et de ne pas avoir besoin d'inscrire d'emprunt pour financer les investissements du présent exercice.

Les restes à réaliser de recettes sont de 7 586 623,03 € :

- FCTVA non encore encaissé = 1 843 434,88 €
- Emprunt 2021 non encore encaissé = 5 000 000,00 €
- Subventions en cours = 743 188,15 €

## 2 – Les dépenses d'investissement

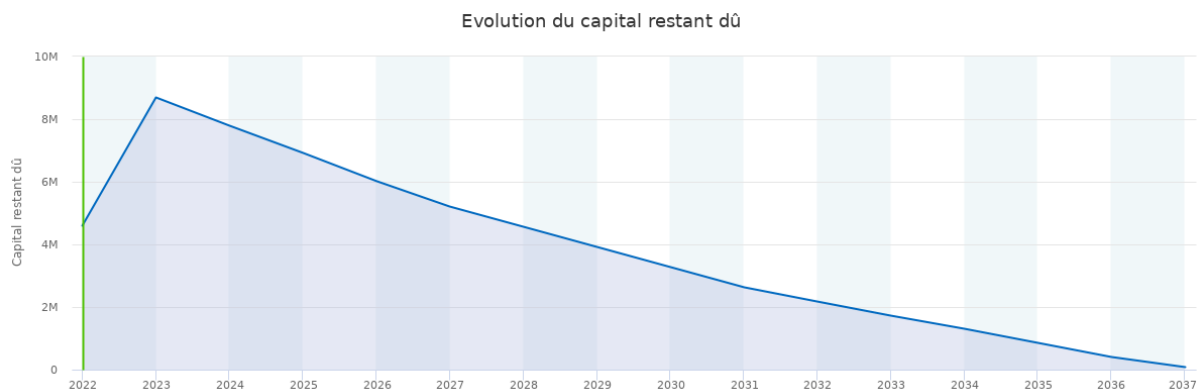
Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse par rapport à 2021, inscrites pour 11 499 741 €, auxquelles il convient d'ajouter 2 308 021,72 € de restes à réaliser.

### Les principales dépenses 2022 sont :

- Études et travaux cuisine centrale = 1 000 000 €
- Études et travaux cuisine satellite Pasteur = 1 000 000 €
- Reconstruction du hangar de l'Arche au Centre Administratif = 950 000 €
- Aménagement du parc Simone Veil = 828 613 €
- Travaux de voirie = 325 000 €
- Marché d'éclairage public = 370 000 €
- Travaux stade Renoir = 300 000 €
- Local de stockage épicerie sociale = 270 000 €
- Travaux école élémentaire Ravel = 160 000 €
- Réfection de l'entrée du parc de la Mairie et local à vélo = 250 000 €
- Études réhabilitation salle Yvonne Printemps = 100 000 €
- Travaux local billetterie « l'Escale » = 153 000 €

Le déficit d'investissement reporté inscrit au compte 001 est aussi à financer pour 5 564 077,48 € tel qu'il sera délibéré lors de l'affectation des résultats 2021.

Le remboursement en capital de la dette prévu au chapitre 16 est valorisé au plus juste sur le stock de dette actuelle. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 le capital restant dû est de 4 606 901 €, l'emprunt de 5 000 000 € n'ayant été encaissé qu'au mois de février.



© Taelys